



# Procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal

*Réunion du jeudi 14 septembre 2017*

*Lieu* : Mairie de Saint-Paul-en-Chablais

*Date* : le 14 septembre 2017 à 20h15

*Date de convocation* : le 08 septembre 2017

*Président de séance* : Bruno GILLET, Maire

*Secrétaire de séance* : Mathilde DUFOUR

## **Présents (12) :**

Bruno GILLET, Max MICHOU (pouvoir de Philippe GILLET), Marie-Françoise PAUTHIER, Marie-Claire DUCRET, Bertrand BECHET, Claude GALLAY, Christophe TRINCAT (pouvoir à Rudy VESIN), Annie PIECHUR (pouvoir de Nathalie LACROIX), Patrice CHEVALLAY, Mathilde DUFOUR, Elisabeth BLANC MEOT, Hervé VAN COMPERNOL (Joelle LE JEUNE).

**Absents excusés (5)** : Philippe GILLET (pouvoir à Max MICHOU), Nathalie LACROIX (pouvoir à Annie PIECHUR), Thierry LAURANT, Joelle LE JEUNE, Rudy VESIN (pouvoir à Max MICHOU).

**Absents (2)** : Dominique CHAPEL, Gérard VEZIN

*M. le Maire salue l'arrivée des deux derniers employés recrutés : Mme Sarah COLLOU à la cantine en remplacement de Josette DELAJOUX et M. Raphaël DUFLOS aux services techniques pour l'entretien des bâtiments à la suite au départ de M. Marc BEJUY pour raison familiales.*

*Après une rapide présentation de leur parcours professionnel, les élus leur souhaitent la bienvenue au sein des équipes de la mairie et les remercient pour leur collaboration à venir dans les missions dévolues au service de la population de Saint Paul.*

M. le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver le procès-verbal de la séance du 20 juillet dernier, consacré aux services périscolaires; aux statuts de la Communauté de Communes Pays d'Evian Vallée d'Abondance...

**Sans remarques, ni observations le procès-verbal du Conseil Municipal du 20 juillet 2017 est approuvé à l'UNANIMITE.**

## **I – cantine : tarifs et règlement intérieur**

M. le Maire informe que depuis la rentrée scolaire, les services de la mairie se voient dans l'obligation de rappeler les parents dont les enfants ne sont inscrits ni en temps ni en heure à la cantine, ce qui occasionnent un surcroit de travail : la cantine a besoin de communiquer le nombre de repas à l'avance, de prévoir le personnel afin d'offrir un service de qualité, les repas n'étant pas préparés sur place.

Dans cet objectif, les parents sont invités à un minimum de règles que certains ne respectent pas du tout, amenant ou non l'enfant sans prévenir ...

M. le Maire propose de modifier le règlement des services périscolaires afin d'appliquer un tarif différent pour les personnes ne respectant les délais d'inscription à ce service.

Après différents échanges sur :

- La mise en application du règlement actuel à savoir le refus des enfants dont l'inscription n'est pas effectuée dans les délais, sans motif sérieux.
- le montant du nouveau tarif
- les contraintes pour l'application de ce nouveau tarif

Le Conseil Municipal par :

**10 ABSTENTIONS 7 POUR**

**APPROUVE** la modification du règlement intérieur des services périscolaire pour l'application du doublement du tarif de cantine en cas de non respect du délais d'inscription de 8 jours ouvrés avant la date du repas étant évident qu'en cas de maladie ou de circonstances exceptionnelle une tolérance sera mise en œuvre.

## **II – Plage de la Beunaz : rapport de la commission et bilan de la saison**

### ***Bilan été 2017 :***

- été compliqué notamment sur les hébergements en raison d'une météo en demi-teinte :
  - o juin chaud mais peu de fréquentation,
  - o juillet mitigé mais bonne fréquentation des colonies,
  - o août :bonne fréquentation , deuxième quinzaine froide et pluvieuse.
- quelques réclamations au niveau de la mairie concernant les tarifs pour les activités de la base de loisirs (trop élevés, pas adaptés aux enfants en bas âge...).
- plage bien entretenue et fleurie.
- le restaurant : bon, personnel sympathique mais manque d'information sur l'ouverture sur réservation le soir : communication insuffisante, fermeture sans prévenir.
- Bloc sanitaire à refaire en urgence.
- Problème recrutement de maitres nageurs pour 2 mois : réglementation restrictive : intervention du maire pour faire évoluer la législation permettant de recruter pour les bases de loisirs des surveillants de baignade et non maitres nageurs (courriers aux parlementaires)

### ***Diagnostic de la plage de la Beunaz***

M. le Maire présente les avantages et les inconvénients du site et des équipements. Il en ressort notamment que la plage est un site de qualité, naturel dont les équipements sont vétustes et non optimisés.

Il rappelle les objectifs du diagnostic :

- augmenter la fréquentation du site de La Beunaz dans l'intérêt des professionnels du tourisme, des habitants, de l'emploi.
- Valoriser le lac sur une période plus longue
- Se réapproprier le lac et notamment pour les riverains
- Trouver une thématique pour le développement de la fréquentation de la plage

M. le Maire présente les différentes orientations évoquées avec la commission et le cabinet Saulnier :

1. Créer un nouveau point d'accès au site avec un nouveau restaurant et une aire de jeux pour les plus petits
2. Créer un espaces baignades et activités aquatiques au niveau du restaurant actuel
3. Renforcer l'offre accrobranche
4. Création d'hébergements insolites autour du bien être
5. Mise en avant de la l'espace naturel sensible par la création d'un parcours découverte

Les élus doivent dorénavant se positionner sur :

- La reconduction de la délégation de service public pour 2018
- L'avenir de la plage : plusieurs possibilités
  - o Maintien des infrastructures actuelles ?
  - o Suppression des équipements et ouverture de la plage au public sans baignade autorisée.
  - o Repositionnement de la plage dans sont intégralité : lancement d'une étude de marché, calibrage ds équipements, chiffrage des installations et de leur coût d'exploitation

Après différents échanges, il est décidé que la commission plage se réunira le 10 octobre prochain, afin d'étudier :

- Les possibilités de renouvellement de la DSP
- Les remplacement des sanitaires pour la saison 2018
- La poursuite ou pas de l'étude de repositionnement

### **III – Vente de terrain chez les Rebets : déclassement chemin rural**

Il est rappelé que dans le cadre du projet de suppression de la STEP de Chez Bochet, la commune avait racheté du terrain et modifié le tracé.

Une partie du chemin rural *de Chez les Rebet* n'est donc plus utilisé pour la circulation, suite à cette modification tracé, un déclassement de fait est donc possible.

Conformément à l'article L141-3 du code de la voirie routière, il n'y a pas lieu de procéder dans ce cas à une enquête publique préalable au déclassement, du chemin.

Dans le cadre de la vente du délaissé de voirie, la commune devra donner la priorité aux propriétaires riverains conformément à l'article L112-8 du code de la voirie routière.

Il est proposé le déclassement d'une partie du chemin rural pour une superficie de 74 m<sup>2</sup>, qui sera cédée à M. BLANC Alain – riverain direct des parties du chemin concernées.

**Le Conseil Municipal, à l'UNANIMITE**

**AUTORISE M. le Maire à procéder aux démarches et formalités nécessaires au déclassement et aux modifications cadastrales.**

### **IV – Acquisition terrain rue de Blonay**

M. le Maire informe le Conseil Municipal que dans le cadre des travaux de construction immobilière rue de Blonay, il convient de régulariser le statut juridique du trottoir situé sur le terrain AE n° 90 appartenant à Mme MICHOU D épouse BLANC.

Il est précisé que les propriétaires ont signé une autorisation de passage pour le déplacement de la conduite d'eau pluviale qui traversait le terrain du projet immobilier.

Surface à acquérir environ 56 m<sup>2</sup> au prix de 50 € / m<sup>2</sup>.

**Le Conseil Municipal, à l'UNANIMITE**

**AUTORISE M. le Maire à signer tout acte à intervenir pour cette acquisition au prix de 50 € / m<sup>2</sup>.**

## **V – Rapport des commissions**

### **1. animations**

#### **- *Marchés d'été***

Bilan positif aussi bien pour les associations, que pour les commerçants en raison d'une météo favorable qui reste le facteur de réussite des marchés ainsi que les animations sur la période de juillet et août.

Cette année le déroulement des élections a permis de dynamiser les marchés dès leur démarrage.

Les habitants sont très attachés à cette animation dominicale qui reste un moment de rencontres, de retrouvailles et d'échanges, indispensables pour garder l'esprit village.

#### **- *Fête de la pomme du 15 octobre***

En raison du peu de pommes dans les vergers cette année, il a été décidé lors de la réunion d'organisation de ne pas réaliser de cueillettes. Une tonne de fruits supplémentaires a donc été commandée.

#### **- *Exposition des artistes***

Environ 300 personnes ont visité l'exposition cet été, qui était très variée.

Les nombreux votants du concours « bestiaire Alpin » ont désigné grand gagnant le tableau de Mme Marie-Claire Jannot. Ce tableau est actuellement exposé dans l'entrée de la mairie.

Pour l'édition de 2018, un renforcement de la communication est à prévoir.

M. le Maire tient à remercier toute la commission animations pour leur travail et leur présence pendant toute la saison estivale.

### **2. Vie sociale et scolaire**

#### **- Rentrée scolaire :**

A l'école des Faverges, les 14 élèves ont eu la surprise de découvrir que le frêne situé à l'entrée du village avait été transformé en ours. La sculpture a été réalisée par deux personnes de la Muraz. Les crayons ont été quand à eux réalisés par le personnel technique.

#### **- Ecole du Chef Lieu :**

A l'occasion du pot de rentrée scolaire, le personnel et les enseignants ont été présentés.

Les nombres d'élèves maternelles et primaires est de 227.

Les effectifs totaux sont : 241

- Relais d'Assistantes Maternelles

La Communauté de Communes dans le cadre des services à la population met en place à compter du 02 octobre prochain, des permanences sur différentes communes du territoire dont Saint Paul afin de favoriser la rencontres des assistantes maternelles, de les assister (contrats...), de permettre aux parents de trouver en cas de besoin une assistante de remplacement.

Une communication a été effectuée auprès des assistantes maternelles et une plaquette est en cours de réalisation.

### 3. Travaux

- **Enrobés**

Les travaux de réfection de la route de Chez les Laurents seront terminés pour le 15 septembre et suivi par ceux de Chez Potruz

Des travaux supplémentaires d'eau pluviale ont du être effectués.

Excellente nouvelle : la route départementale du chef-lieu va être refaite entre le carrefour du cimetière et celui de la Forge grâce à l'intervention des conseillers départementaux fortement sensibilisés !

- **Chemin piétonnier**

Les travaux réalisés par les services techniques sont terminés, reste la pose d'une barrière.

- **Berges de l'Ugine**

Lors de l'avant projet initial, le cabinet d'étude nous avait informé de l'obligation de prise en compte de la restauration de la continuité écologique des seuils du pont de Chez Masson et de la prise d'eau, subventionné à 80 % par l'Agence de l'Eau.

Après visite des services de la police de l'eau, il s'avère que les ces travaux ne sont plus nécessaire et que les subventions sont revues à la baisse.

Un nouvel avant projet à donc été demandé au cabinet et l'ensemble des travaux des berges de l'Ugine seront effectués au printemps 2018.

### 4. Urbanisme

- M. Yves JAPIOT

361 route des Mollards

Extension du chalet et construction d'un garage non accolé

- M. Jean-Louis BENICHOU

249 route des Fayards

Construction d'une annexe à la construction principale

- Problèmes de remblaiement sur la commune  
Les élus constatent de plus en plus de travaux de remblaiement sans autorisation ou ne respectant pas la réglementation.

Les élus souhaitent que les remblais non réglementaire face l'objet de mises en demeure de remise en état puis de procès-verbaux en cas de non respect.

## **VI – Affaires diverses**

### **1. Compteur linky**

La pose des compteurs débutera en 2018 sur la commune de Saint Paul en Chablais.

Les personnes souhaitant des renseignements pourront se rendre aux réunions d'information qui seront organisées par Enedis ainsi que par différentes associations qui ne partagent pas ce projet national.

### **2. Affichage publicitaire**

Les services de la Préfecture ont effectués un contrôle sur la conformité des dispositifs publicitaires hors agglomération sur notre commune.

Il s'avère que 36 panneaux ont été réputés non conforme et doivent être retirés par leurs propriétaires.

Un rappel nous a également été fait sur le caractère non conforme des affiches temporaires des manifestations.

Un courrier a été adressé au Préfet afin de solliciter un délai supplémentaire pour l'application des dispositions sur la publicité et sur la norme appliquée en zone rurale : *par exemple les panneaux sur la route des chênes comportant une vache et destinés à faire ralentir doivent être enlevés par la commune ....*

### **3. Cimetière agrandissement**

M. le Maire informe que le cimetière actuel ne suffit plus aux besoins d'une commune de 2 500 habitants et que son agrandissement est donc indispensable ;

Des demandes de devis vont être sollicités afin de créer le mur d'enceinte sur le terrain acquis à cet effet.

### **4. Démocratie participative**

MM. BECHET et GALLAY proposent un projet de démocratie participative afin d'intégrer les habitants dans la vie de la commune (avis sur les projets, idées, signalement de problèmes...).

En effet, peu de personnes participent aux réunions publiques par manque de temps, d'intérêt, de connaissances...

Plusieurs pistes : site internet, organisation de rencontres dans les hameaux.

Le projet est intéressant mais demande une organisation mais aussi de la disponibilité en plus des multiples réunions hebdomadaires. Les élus continuent leur réflexion sur cette thématique.

## 5. Cantine circuits courts et cuisine centrale

Les élus décident d'approfondir leur réflexion sur l'implantation d'une cuisine centrale sur la commune ou d'une restauration en circuits courts : quelles seraient les structures (cantines , crèches...) intéressées et à quelle échelle ? quelle organisation ? quels fournisseurs ? autant de questions à étudier par une commission qui devra travailler dans les 2 prochains mois.

\*\*\*\*

**Prochain conseil municipal le 19 octobre 2017 à 19h30**

Fin de séance annoncée à 23h45



